

à quiconque n'est pas compris dans l'une ou l'autre des neuf premières catégories, mais à qui une bourse doit être attribuée.

Ces bourses ont été annoncées en août, septembre et octobre. Nous avons naturellement envoyé à toutes les universités des renseignements et des formules de demande; les demandes devaient nous parvenir à des dates diverses, après le 15 décembre. Au bureau du Conseil, ces demandes sont examinées, afin de voir à ce que les papiers et les documents annexés soient en ordre, puis elles sont transmises au Conseil des recherches sur les humanités, au Conseil des recherches en sciences sociales, ou à la Canada Foundation; ces organismes forment chacun un comité de juges ou un jury qui fait rapport à chacun d'eux sur ces demandes. Puis nous recevons un rapport collectif. Ces rapports sont étudiés par le Conseil des Arts du Canada qui rend la décision finale.

Je puis dire aux honorables sénateurs que jusqu'ici nous avons reçu quatre demandes environ pour chaque bourse offerte. Il est intéressant de constater que le calibre des candidats, comme on pouvait s'y attendre, s'est grandement amélioré en comparaison de la première et de la deuxième année, de sorte que les comités ont eu beaucoup de difficultés à en arriver à une décision à l'égard des deux ou trois dernières bourses. Nous avons porté cette année le nombre à 37 de plus, afin d'inclure les candidats qui semblaient également admissibles. C'était, croyions-nous, une façon juste d'agir envers eux.

Au cours de la première année, nous avons accordé 467 bourses en tout sous le régime de ces diverses catégories, soit une valeur globale de \$945,000. De plus, durant cette première année, nous avons accordé 12 subventions à des particuliers pour des projets spéciaux, d'un total de \$27,950.

Je puis puis vous dire, honorables sénateurs, qu'à l'égard de l'année qui vient de s'écouler, mais qui ne fait pas l'objet de votre étude, il vous intéressera néanmoins d'apprendre, j'en suis sûr, que nous avons offert un total de 570 bourses d'études, bourses de perfectionnement, et le reste, à des candidats, dont 79 étaient des ressortissants étrangers. Nous avons accordé 1,037 bourses d'études, bourses de perfectionnement et de subventions à des particuliers au cours des deux années d'existence du Conseil des Arts du Canada. C'est un chiffre considérable. Vous vous en rendez compte lorsque je vous dirai que, d'après la publication de Wilson Woodside The University Question (La question universitaire), il y avait 3,200 bourses de perfectionnement et bourses d'études à donner pour des études universitaires au Canada. Fait impressionnant, seulement 270 étaient accordées pour des études dans les domaines des arts, des humanités et des sciences sociales. Ce fut une des principales raisons pour laquelle M. Massey et sa Commission recommandèrent l'adoption de la présente loi et que le Parlement donna son consentement à cet effet. C'était un domaine où personne ne s'occupait de répondre au pressant besoin de permettre aux Canadiens de se perfectionner. Les étudiants en médecine, en sciences appliquées, en génie et même en affaires recevaient passablement d'encouragement; mais aucune disposition n'était de fait prise à l'égard des arts, des humanités et des sciences sociales.

Ainsi honorables sénateurs, le nombre des bourses d'études, des bourses de perfectionnement et des subventions accordées aux particuliers durant ces deux années, soit un total de 1,037 ou quelque 500 par année,